

## Ils font vivre le quartier...

*Françoise et Robert Seydoux,  
un bail de longue durée.*



À quelques dizaines de mètres de La Rozavère, Françoise et Robert Seydoux tiennent leur salon de coiffure. 39 ans que leur boutique existe dans ce quartier. Ils ont donc vu passer du monde en deux générations.

Bien qu'ayant dépassé l'âge de la retraite, Robert conserve une activité professionnelle. Sa femme, outre son activité au salon, est également engagée dans la défense de la profession et la formation des apprentis. Elle préside les cours interentreprises de sa profession, ce qui signifie qu'elle veille sur le sort de 250 apprenti(e)s vaudois(es).

Ils ont toujours travaillé ensemble et apprécient l'aspect populaire du quartier. Leur clientèle est composée essentiellement d'habitues et ne se

renouvelle guère, car leur échoppe est au chemin du Devin qui a peu de passage. On ne se rend pas dans ce salon au hasard d'une déambulation, ou alors exceptionnellement. En revanche, cette clientèle est fidèle, certains se faisant coiffer depuis plus de 40 ans, car Robert travaillait au centre de Lausanne avant de reprendre le salon du Devin.

Les années passant, il est évident que la clientèle tend à se raréfier, mais cela correspond à un rythme de vie plus tranquille pour Robert, qui avoue volontiers que sa femme est désormais plus active que lui.

Elle-même a une spécialité dont elle est très fière : les chignons. Une prestation très demandée lors de mariages, mais peu de jeunes savent en faire.



## La violence n'a pas sa place dans les EMS

*Cela reste une préoccupation majeure de tous.*

À juste titre et depuis de nombreuses années, par l'éducation, la formation et quelquefois la coercition, l'État, les directions d'EMS et les professionnels qui y travaillent ont lutté contre toute forme de violence et de contrainte faite au résident. Ils ont eu à cœur de soigner la communication avec les familles pour mieux prendre en considération les besoins du patient. Cela reste une préoccupation majeure de tous.

Mais les acteurs de l'EMS ne se bornent pas seulement aux résidents et à leur famille; ils recouvrent tous les professionnels des EMS.

Nous affirmons ici que le respect le plus complet leur est dû.

Que la violence verbale à leur endroit est incongrue et discourtoise.

Que la violence physique, sexuelle et psychique est exclue et mérite une sanction pénale, tout comme le racisme larvé au quotidien.

Il y a des citoyens qui n'ont toujours pas compris que le personnel des EMS n'est pas leur domesticité, qu'il n'est pas là pour faire les frais d'incroyables rancœurs de famille ni de leur sentiment de culpabilité exacerbé.

Surtout, ils oublient que la prise en charge de leurs aînés n'est possible que parce que beaucoup de personnes, venues de loin, soignent de bon cœur des Vaudois et Vaudoises.

Que ferions-nous sans eux ?

C'est pourquoi, face à l'inaction des pouvoirs publics, au déni de certaines directions et structures professionnelles et à la peur du personnel de défendre ses droits, nous avons, par le biais d'une intervention parlementaire, mis la violence faite aux employés à l'agenda du Conseil d'État, et ce, à l'unanimité du Grand Conseil.

Nous savons que dans l'immense majorité des cas tout se passe bien. Nous savons qu'il est normal que des situations de tension puissent surgir entre les protagonistes des lieux.

L'EMS est un lieu de paix et non un lieu où l'on règle ses comptes.

L'écoute, le respect et la courtoisie, voilà trois belles traditions à cultiver en toute circonstance pour le bonheur de tous.



Philippe Vuillemin  
Médecin responsable

Ce journal vous a-t-il plu ? Voulez-vous soutenir sa parution future ?  
Abonnez-vous au Messager de La Rozavère pour CHF 20.-/année.

CCP 10-1753-4

# Personnel agressé...

*On n'imagine pas qu'un résident ou un proche puisse agresser physiquement ou verbalement le personnel.*

Lorsqu'il est question de maltraitance dans un EMS, on pense à des résidents victimes de mauvais traitements.

En revanche, on n'imagine pas vraiment que du personnel puisse se faire agresser physiquement ou verbalement par des résidents ou des proches. Pourtant cette réalité existe.

Dans une lettre de lecteur publiée dans 24 heures, j'ai témoigné de l'existence de ce phénomène.

«Je peux témoigner que cela existe et plus souvent que l'on pense. Dans notre établissement, nous avons mis en place une commission ad hoc, avec le Conseil de fondation, dont le but est de traiter les cas de maltraitance ou de harcèlement. Cette maltraitance s'exprime par des insultes, des coups, du racisme, des actes sexistes ou malveillants. Ils peuvent être le fait de résidents, capables de discernement ou non, ou de proches. Cela est bien sûr totalement inadmissible.»

La maltraitance envers le personnel ?

C'est une aide-soignante d'origine étrangère qui subit des remarques de caractère raciste, c'est une infirmière à qui l'on fait des allusions sexistes, c'est un employé administratif qui se fait menacer. Le tutoiement est également considéré comme une forme de maltraitance.

Au Grand Conseil, Philippe Vuillemin a brisé ce tabou. Le médecin responsable de La Rozavère est intervenu pour demander au Conseil d'État qu'un bilan

du phénomène soit établi et que des mesures de prévention soient proposées pour diminuer les risques de maltraitance envers les employés des EMS.

Sachant que la prévention passe par l'information, il est nécessaire, selon lui, que le personnel soit informé de ses droits, celui de se défendre, en particulier sur le plan juridique.

«Chaque employé d'EMS devrait recevoir, à l'engagement, les informations nécessaires pour faire valoir ses droits à défendre son intégrité personnelle. C'est particulièrement important pour le personnel étranger sans qui nos EMS ne fonctionneraient pas.» Souvent, une personne agressée n'ose pas se défendre.

Philippe Vuillemin a précisé, lors du 19.30 de la TSR du 25 mars 2016, les raisons de son intervention.

«Je veux seulement que l'on comprenne que cela doit cesser, qu'on n'a pas le droit de culpabiliser un soignant. C'est un être humain qui fournit un travail honorable et qui doit être respecté. Je ne vois pas pourquoi c'est punissable partout ailleurs et qu'il faudrait baster dès qu'on se trouve dans un milieu de soins.»

Il faut donc changer les mentalités en faisant prendre conscience au personnel qu'il a le droit légitime de se défendre en cas d'agression caractérisée.

L'incite la personne à réagir en cas de problème en lui suggérant de déposer une plainte, mais la décision finale lui

# briser le tabou

revient. Mais souvent, elle ne veut pas faire d'histoire.

Dernièrement, une de nos employées a été confrontée à un tel fait et a été blessée sérieusement. Elle a renoncé à porter plainte par "pitié" pour le résident, qui était par ailleurs pleinement conscient de la gravité de ses actes. Souvent, le personnel subit ces actes en pensant que c'est une fatalité et un risque inhérent à la profession de soignant. Il faut réagir, car il est inadmissible de recevoir des coups et des insultes, quelle que soit la profession.

Pour Philippe Vuillemin, les milieux politiques ont trop tardé à réagir.

«En 2006-2007, nous avons eu des débats sur la maltraitance en EMS et il va de soi que la première des choses dont il faut se préoccuper c'est de la maltraitance dont pourrait être victime le résident. Mais voilà : il n'y a pas que le résident en EMS,

il y a aussi tout le personnel qui y travaille. Depuis, il n'y a eu aucun progrès ni aucune prise en considération sérieuse de ce problème. Quelquefois, on a le sentiment que le soignant d'EMS a systématiquement tort, qu'il doit systématiquement se taire et tout accepter et qu'au final, il est prié, par-dessus le marché, de ne jamais déposer de plainte.»

Au Grand Conseil, plusieurs députés partagent les préoccupations de Philippe Vuillemin et soutiennent sa démarche.

Des pistes de réflexion seront prochainement proposées pour que le respect sans faille dû aux résidents par le personnel ne soit pas à sens unique. Une question de dignité envers un personnel qui accomplit tous les jours une tâche difficile.

Pierre Ethnoz  
Directeur

# Une cuisine flambant neuve

La nouvelle cuisine de La Rozavère est déjà fonctionnelle en attendant l'ouverture du restaurant public en septembre prochain. L'équipe dirigée par Xavier Bats a emménagé dans ses nouveaux locaux à la fin du mois d'avril.

L'amélioration des conditions de travail de la brigade de cuisine était fortement attendue, vu la croissance des activités de la fondation et les impératifs d'une cuisine ouverte tous les jours de l'année. Cette nouvelle cuisine permet à Xavier Bats et à son équipe de répondre aux besoins de 162 résidents, 220 collaborateurs et de nombreuses visites.

